



# CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE LA DÉMARCHE D'OBSERVATION LOCALE

Le choix des démarches présentées dans cette publication prend en considération leur lien avec l'ODPE et la rigueur de la méthodologie employée, au regard des recherches menées sur le sujet et des indications du comité des droits de l'enfant des Nations unies et du Conseil de l'Europe.

Les entretiens réalisés auprès des professionnels des départements ont permis l'élaboration de trois documents ressources décrivant les démarches de participation collective menées dans les Pyrénées-Orientales, la Gironde et le Puy-de-Dôme. Ces documents ont pour but de permettre aux acteurs de la protection de l'enfance de s'approprier une connaissance des fonctionnements et des pratiques de démarches jugées inspirantes et ce qui les sous-tend. L'ONPE a utilisé, pour leur réalisation, une grille qui a servi de trame au recueil du matériel d'analyse, lors des entretiens (menés en vidéoconférence) et appels téléphoniques réalisés avec les acteurs concernés. Des documents institutionnels et des outils de travail communiqués par l'ODPE ont également été utilisés.

Les échanges avec les professionnels ont été intégralement retranscrits et certains verbatims ont été utilisés pour enrichir ces documents ressources. Ce travail n'aurait pas été possible sans la collaboration des trois départements concernés : l'ODPE a en effet été préalablement informé du travail de valorisation de l'ONPE et a donné son accord de principe ainsi que son engagement à relire, amender et valider la version finale.

Ces documents sont construits de la manière suivante :

- les étapes du projet et les moyens déployés pour sa mise en œuvre : les objectifs de la démarche, le portage politique associé, les modalités de pilotage sont notamment évoquées ;
- l'espace participatif et ses modalités d'animation : sont abordés à la fois les critères de sélection des participants, l'organisation qui sous-tend la démarche mais aussi la manière dont les professionnels permettent la participation des enfants, les modalités de prise de contacts avec eux, d'animation des séances et de recueil de leur parole ;
- la restitution de la parole des enfants, en termes d'objectifs, de forme et d'audience ;
- le bilan de la démarche participative, si elle a fait l'objet d'une évaluation et plus largement le point de vue rétrospectif des professionnels sur le projet.

Enfin il est à noter qu'un encart spécifique résume le rôle et l'implication de l'ODPE et de son référent dans la création et l'animation de la démarche.